Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 056-215601824-20260623-9_MAD_LOC_PAR-DE

Département
MORBIHAN

Arrondissement
PONTIVY

Canton
GOURIN

Commune
PRIZIAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 30 JUIN 2026

Nombre de membres :

En exercice :	14	Absents non excusés :	0
Présents :	14	Absents excusés :	0
Votants :	14	Pouvoirs :	0

L'an deux mille vingt-six, le 30 juin à vingt heures, le Conseil municipal de Priziac, légalement convoqué le 19 juin 2026, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Caroline NENEZ, Maire.

Etaient présents : Caroline NENEZ, Maire, Michel LAVOLE, Marine LE MOUAL, Patrick PENFORNIS, Julie TARDIOLI, Christophe LE BRIS, Laurent CHANLIAUX, Typhaine EVENNOU, Frédéric LE NY, Morgane LE POULICHET, Marie ROLLAND, Mickaël LE DORVEN, Matthieu SYLVESTRE, Elisa CHAMPION.

Morgane LE POULICHET a été nommée secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20h00. Le quorum étant atteint, Madame le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 27 avril 2026 qui est adopté à l'unanimité des membres présents.

N° 2026-06-09 : MISE A DISPOSITION D'UN LOGEMENT COMMUNAL A LA PAROISSE

Mme le maire présente la demande de la paroisse d'obtenir la mise à disposition d'un local communal situé au 6 rue du Bel Air au profit de la paroisse.

Ce local aurait notamment pour fonction de permettre l'hébergement d'un prêtre suite au départ programmé des prêtres de l'Abbaye de Langonnet.

Considérant l'impossibilité pour une collectivité de financer un culte, cette mise à disposition se ferait à titre onéreux.

Mme le maire précise que ce logement sert actuellement d'hébergement d'urgence mais que cet usage a été très peu mis en œuvre ces dernières années.

Appelé à se prononcer,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **VALIDE** le principe de mise à disposition d'un local au profit de la paroisse,

- **DIT** que les modalités financières devront être précisées par le Conseil Municipal suite à de nouveaux échanges avec la paroisse,

- **CHARGE** Mme le maire d'évaluer les coûts de fonctionnement de cet équipement.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.
Certifié exécutoire

Mme le Maire,
Mme Caroline NENEZ

